



**EXTRAIT
DU REGISTRE des ARRÊTÉS du MAIRE**

**ARRETE REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT la CIRCULATION,
place Simone Veil – chemin des Copellois**

Le Maire de la Commune de SAINT-JULIEN-des-LANDES;

Vu la Loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU les articles L.2212-1-2, L.2213-1-2-3-4-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la route, et notamment l'article R.225,
VU le décret N°86-475 du 14 mars 1986, relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,
VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière notamment son livre I- 8ème partie,

Vu la demande présentée le 24 septembre 2026 par l'entreprise AM2G représentée par Mme Alexandra BERTRAND demeurant ZA les Bajonnières – 6 rue des Artisans 85340 l'Ile d'Olonne pour des travaux pose d'un modulaire place Simone Veil à Saint-Julien-des-Landes.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation pour assurer la sécurité des usagers, pendant la durée des opérations d'installation d'un modulaire, nécessitant l'intervention d'engins de levage et le stationnement d'un camion de grand gabarit,

ARRÊTE :

Article 1er : Le mardi 29 septembre 2026 de 13h à 18h

- la circulation et le stationnement seront interdits place Simone Veil : le long du cabinet médical et des cours de tennis

- la circulation routière sera interdite à tous les véhicules motorisés ou non ainsi qu'aux piétons chemin des Copellois.

Durée des travaux : 1 jour.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise sous le contrôle du Service de l'Équipement. Elle assurera à tout moment la maintenance et fera connaître le nom de son représentant.

Article 3 : Le commandant de la Brigade Territoriale Autonome des Achards est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation lui sera adressée.

Fait à Saint-Julien-des-Landes, le 25 septembre 2026

Le Maire,

Nadia REMAUD

